



## Appartement en tres mauvais etat

-----  
Par le fur madame

Bonjour,  
je loue un appartement dans lequel tous les elements de cuisine sont pourris d humidité  
le lambris de la salle de bains s ecroule à compter du plafond et les murs lambrissés suivront  
j ai payé 1500 E pour rentrer ici  
j ai deja réalisé pour mon compte toutes les peintures de l appartement qui etaient deplorables et tres sales 1500 E  
il y a eu ici des degats des eaux non traités  
l agence foncia est d accord sur tout ce que j ai constaté  
on me dit que le propriétaire ne repond jamais à quoique ce soit  
que faire ?  
les degats des eaux anterieurs les elements moisissés et le lambris de la sdb provoque beaucoup d humidité  
pouvez vous m aider si il vous plait ?  
naturellement je ne veux pas de service payant  
je ne me suis rendu compte de tout cela qu une fois dans les lieux  
je vois parfois des bestioles surgir coté cuisine toilette sdb malgré toute la propreté que j ai faite ménage etc etc  
mon etat de santé ne me permet plus d accepter cela  
pour un t2 je paie 450e par mois  
mais je compte mettre mes loyers sous sequestre  
merci si vous m aidez et bien cordialement à vous  
e le fur

-----  
Par fabienne034

bonjour,  
  
le bailleur vous doit le clôt et le couvert  
  
il doit lutter contre l'humidité,  
  
pour tout savoir sur le bail d'habitation:

<http://www.fbis.net/contratlocationvide.htm>

-----  
Par mimi493

Il vous est interdit de mettre les loyers sous séquestre sans autorisation d'un juge. Faites-le, et vous aurez une procédure pour non-paiement des loyers avec les frais qui vont avec.

Faites une LRAR de mise en demeure de faire les travaux au bailleur et une autre à l'agence, détaillant les problèmes et que faute de quoi vous vous adresserez au tribunal d'instance.

-----  
Par le fur madame

merci de votre reponse  
je vais naturellement profiter de ces conseils  
cordialement a vous